

ROYAUME DE BELGIQUE

10,7 millions d'habitants

2,1 % de la population totale de l'UE

30 158 km²

0,7 % de la superficie totale de l'UE

Capitale : **Bruxelles**

Monnaie : **Euro**

PIB : 293,1 milliards d'euros

2,4 % du PIB de l'Union

PIB/habitant : 31 100 euros

Secteurs d'activité

(répartition des emplois civils)

Agriculture : 2 %

Industrie : 24,6 %

Services : 73,4 %

Croissance 2007 : 2,8 %

Inflation 2007 : 1,8 %

Solde budgétaire 2007 : -0,2 % du PIB

Taux de chômage 2007 : 7,5 %



LA BELGIQUE ET L'UNION EUROPÉENNE

La Belgique est **membre fondateur** des Communautés européennes. Particulièrement touchée par les deux conflits mondiaux, la Belgique a vu dans la construction européenne un facteur de paix et de stabilité. La constitution du Benelux avec les Pays-Bas et le Luxembourg, au lendemain de la guerre, a servi de laboratoire à la construction européenne.

Dans les négociations communautaires, notamment institutionnelles, elle s'attache aujourd'hui avec constance à faire valoir les prérogatives des «petits» États. **Bruxelles abrite depuis l'origine la Commission européenne** ainsi que le Parlement européen en alternance avec Strasbourg.



ROYAUME DE BELGIQUE

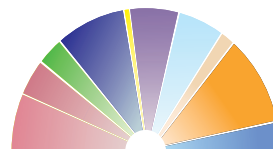


CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS DE BELGIQUE DE BELGISCHE KAMER VAN VOLKSVERTEGENWOORDIGERS

Système institutionnel. La Belgique est une **monarchie constitutionnelle**. Le Parlement (chambres fédérales) est composé du Sénat et de la Chambre des représentants. Cette dernière réunit **150 députés**, élus **tous les 4 ans** dans le cadre des 11 circonscriptions du Royaume.

Pouvoirs. La Chambre **forme une « majorité » de 76 députés au moins dont la vocation est de soutenir le Gouvernement**. Elle légifère, contrôle la politique gouvernementale (notamment au moyen des interpellations) et vote le budget de l'Etat. Particularité fédérale, certaines lois dites « communautaires » ne peuvent être adoptées que si elles recueillent, outre la majorité des voix au sein de l'ensemble de la Chambre, une majorité de voix dans chacun des deux groupes linguistiques parlementaires – députés néerlandophones et députés francophones – officiellement constitués parallèlement aux groupes politiques.

COMPOSITION 2008 DE LA CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS DE BELGIQUE



PARTIS NÉERLANDOPHONES
(84 sièges)

CDV (chrétiens-démocrates) 30 sièges
VLD (libéral) 18 sièges
Vlaams Belang (nationalistes flamands) 17 sièges
SP- A Spirit (soc) + Vlaams progressieven 14 sièges
Liste De Decker 5 sièges

PARTIS FRANCOPHONES
ET ÉCOLOGIQUES (66 sièges)

Mouvement réformateur (libéral) 23 sièges
PS 20 sièges
Ecolo et Groen 12 sièges
Centre démocrate humaniste 10 sièges
FN 1 siège



Le Président de la Chambre des représentants de Belgique,
Herman Van Rompuy

Les élections de juin 2007 ont mis en évidence l'importance croissante des clivages linguistiques, sans pour autant effacer les clivages politiques traditionnels. Au terme de 9 mois de consultations, **les partis libéraux et sociaux-chrétiens ont formé un « gouvernement national »** conduit par Yves Leterme (chrétien-démocrate, néerlandophone).

34,7 % de femmes

En savoir plus : www.lachambre.be / www.dekamer.be

LES 24 DÉPUTÉS BELGES AU PARLEMENT EUROPÉEN

- PSE > 7 députés
- PPE-DE > 6 députés
- ADLE > 6 députés
- Non-inscrits > 3 députés
- Verts / ALE > 2 députés

